

**SYNDICAT MIXTE POUR L'EXPLOITATION  
DE L'ARENA STADE COUVERT**Département du  
PAS-DE-CALAIS**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**ARRONDISSEMENT  
De LENSSéance du  
02 Octobre 2023**OBJET : CONVENTION AVEC L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS, LE LYCÉE TECHNOLOGIQUE ET GÉNÉRAL HENRI DARRAS, LE COLLEGE DECARTES, L'UNSS, LA MDSP, LE TRIATHLON, L'UFOLEP et la LIGUE D'ATHLETISME**

L'an deux mil vingt-trois le 02 Octobre, à Liévin, le Comité Syndical s'est réuni « salle de réunion de l'Arena Stade Couvert » sous la présidence de Madame Florence Bariseau, Présidente, à la suite d'une convocation en date du 04 Septembre 2023.

Présents : Madame Florence BARISEAU, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Ludovic LOQUET, Monsieur Sébastien HENQUENET, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Laurent POISSANT

Excusés : Madame Mady DORCHIES-BRILLON, Madame Valérie BIEGALSKI, Madame Emilie BOMMART, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sabine FINEZ, Madame Maryse CAUWET, Madame Emmanuelle LEVEUGLE, Madame Stéphanie GUISELAIN, Monsieur Sylvain ROBERT, Madame Samia SADOUNE

Pouvoir : Madame Sabine FINEZ donne pouvoir à Madame Florence BARISEAU

Madame la Présidente rappelle aux membres de l'Assemblée que le SYNDICAT MIXTE et la LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE D'ATHLÉTISME ont conclu un protocole visant à définir le cadre général d'un partenariat entre l'Aréna Stade Couvert et la Ligue pour la préservation de la vocation athlétique de l'équipement tout en permettant le développement par le Syndicat Mixte d'activités culturelles, événementielles et commerciales au service de l'attractivité et du rayonnement du territoire.

Conformément à l'accord de partenariat une convention prévoit la mise à disposition de certaines installations du Stade Couvert de LIEVIN aux charges et conditions de la convention opérationnelle conclue entre les parties laquelle a été renouvelée pour l'année 2024.

Cette convention prévoit que la LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE D'ATHLÉTISME peut dans le cadre de sa mission conclure des partenariats avec des établissements d'enseignement afin de contribuer au développement de l'athlétisme dans le milieu scolaire et universitaire.

C'est dans ces conditions que la LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE D'ATHLÉTISME a conclu un partenariat avec l'UNIVERSITÉ D'ARTOIS, LE LYCÉE TECHNOLOGIQUE ET GÉNÉRAL HENRI DARRAS, LE COLLEGE DECARTES, L'UNSS, LA MDSP, LE TRIATHLON ET L'UFOLEP afin que leurs sections sportives puissent, sous certaines conditions, avoir accès aux installations dans les créneaux mis à disposition par le syndicat à la ligue.

Conformément aux stipulations contractuelles conclues entre le syndicat et la ligue une convention tripartite doit préciser les modalités techniques, juridiques et financières de l'occupation par l'UNIVERSITÉ D'ARTOIS,

LE LYCÉE TECHNOLOGIQUE ET GÉNÉRAL HENRI DARRAS, LE COLLEGE DECARTES, L'UNSS, LA MDSP, LE TRIATHLON ET L'UFOLEP de certaines installations du stade couvert.

Madame la Présidente donne ensuite lecture des projets de convention.

Un large débat d'ensuit au cours duquel la présidente apporte toutes les précisions sur les conventions proposées et leurs annexes.

**Le Comité Syndical,  
Où l'exposé qui précède,  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité**

- approuve les projets de convention entre le SYNDICAT MIXTE la LIGUE DES HAUTS-DE-FRANCE D'ATHLÉTISME, l'UNIVERSITÉ D'ARTOIS, LE LYCÉE TECHNOLOGIQUE ET GÉNÉRAL HENRI DARRAS, LE COLLEGE DECARTES, L'UNSS, LA MDSP, LE TRIATHLON ET L'UFOLEP.

- autorise la Présidente à finaliser les projets de convention et leurs annexes,

- donne pouvoir à Madame la Présidente pour signer tous les documents relatifs à ces conventions.

« Ont signé au registre les Membres présents »

Délibération rendue exécutoire, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le  
de la publication le

Pour copie conforme

**La Présidente  
Florence BARISEAU**